

Chabbat Parachat Michpatim

27 Chvat 5752, qui bénit le mois d'Adar



Chabbat Parachat Michpatim

27 Chvat 5752, qui bénit le mois d'Adar

Si tous les événements qui se déroulent dans le monde sont l'effet de la providence divine, à plus forte raison devons-nous en déduire des enseignements sur la façon de servir D.ieu dans notre vie quotidienne lorsqu'il s'agit d'événements qui impliquent des pays dont la grandeur et la puissance sont déterminantes à l'échelle globale.

Et l'importance de l'événement détermine la grandeur de l'enseignement : quand il s'agit d'un événement de portée globale, l'enseignement qui en découle est également essentiel dans la relation entre l'homme et son Créateur.

Or, il se déroule actuellement aux Nations Unies une conférence des Chefs d'État de grandes nations, avec à leur tête les dirigeants des deux superpuissances, qui a débuté la veille de ce Chabbat de la *paracha* Michpatim et qui se poursuit tout au long du Chabbat, lors de laquelle il a été décidé d'entamer une nouvelle ère quant aux rapports entre les états : la cessation de l'état de guerre entre les pays du monde qui s'exprimera dans la réduction, voire la destruction, de l'armement, jusqu'à la paix et l'unité, la coopération et l'assistance mutuelle entre les pays du monde pour le bien de l'humanité tout entière.

Avant cette conférence, il y a eu, providentiellement, le discours du Président de ce pays, mercredi dernier (qui inaugure la période de la semaine qui prépare le Chabbat), dans lequel il a fait connaître ses actions pour la réduction de l'armement et l'utilisation des fonds ainsi économisés pour la prospérité économique des habitants de ce pays.

Cette décision a été confirmée par le Parlement dont le rôle est de fixer les lois, dont la validité est reconnue par la Torah (selon le principe « דינא דמלכותא דינא - *La loi du pays fait loi* » - Talmud Pessa'him 106a).

De fait, l'enseignement qu'il convient de tirer de ces événements concerne également une dimension fondamentale et globale du Judaïsme : le principe selon lequel « כל ימי חיך להביא לימות המשיח – *Tous les jours de ta vie [doivent être exploités] pour amener l'ère messianique* » (Michna, fin du premier chapitre de Bra'hot). En effet, l'ère messianique est caractérisée dans les Écritures comme étant celle où « וְכָתְתוּ חַרְבוֹתָם לְאֵתִים וְחַנְיֹתוֹתֵיהֶם לְמִזְמֵרוֹת לֹא יִשָּׂא גּוֹי אֶל גּוֹי חֶרֶב וְלֹא יִלְמְדוּ עוֹד מִלְחָמָה - *Et de leurs épées ils forgeront des socs de charrue et de leurs lances des serpes. Un peuple ne tirera plus l'épée contre un autre peuple, et on n'apprendra plus l'art de la guerre.* » (Isaïe 2, 4 ; Michée 4, 3).

L'action du Machia'h, le Nassi de la génération

Ce changement n'interviendra pas de lui-même, mais sera l'œuvre du Machia'h. Les commentateurs enseignent en effet que, comme le Machia'h fera la justice entre les peuples (« וְשָׁפַט בֵּין הַגּוֹיִם וְהוֹכִיחַ לְעַמִּים - *Il jugera entre les nations et réprimandera de nombreux peuples* » - Isaïe, *ibid*), la paix s'installera dans le monde et il n'y aura plus aucun besoin d'armes.

Ainsi puisque, actuellement les Chefs d'État annoncent leur décision relative au désarmement et au renforcement de la prospérité économique dans le monde, cela constitue un signe clair **du commencement de la réalisation de cette prophétie** dans le cadre de la Délivrance par le Machia'h.

En d'autres termes :

Puisque nous nous trouvons maintenant au « point culminant » ("די" – "זמן השיא")

ט"העכטע צייט") de la venue du Machia'h, « הנה זה (משיח) בא - *Le voici (Machia'h) qui arrive* » (Cantique 2, 8 ; Midrache Chir Hachirim Rabba sur le verset), nous voyons déjà un aperçu et un début de **l'action du roi Machia'h sur les Nations**, « *Il jugera entre les nations et réprimandera de nombreux peuples et de leurs épées ils forgeront des socs de charrue* », à travers le fait que D-ieu inspire le cœur des dirigeants des Nations à décider et proclamer ensemble le début d'une ère conforme à cette prophétie.

En outre, dans la mesure où il s'agit de l'œuvre du Machia'h, il apparaît un lien entre les circonstances de l'événement (son lieu, son moment, etc) et le Machia'h lui-même.

Cela s'exprime d'abord dans **le lieu** où cette décision a été prise : le siège des Nations Unies se trouve en effet dans ce pays et dans cette ville, où se trouve « בית רבינו שבבל – *La demeure de notre Maître en exil* » (Talmud Méguila 29a), « בית היינו – *la maison de notre vie* » : la synagogue et maison d'étude, maison de Torah, de prière et de bonnes actions de mon beau-père, le Rabbi (précédent, Ndt), *Nassi* de notre génération, qu'il a choisi pour être l'endroit central duquel « la Torah sortira », d'où proviendra la diffusion de la Torah et des sources de la 'Hassidout dans le monde entier jusqu'à la venue du Machia'h.

Ceci est d'une extrême importance :

L'arrivée du *Nassi* de notre génération dans ce pays et son installation dans cette ville ont marqué le début du raffinement de **l'hémisphère inférieur** (dans le sens où Jérusalem est le sommet du monde, Ndt) de sorte que la révélation du don de la Torah qui eut lieu dans l'hémisphère supérieur y parvienne également, mais, plus encore, de sorte que l'hémisphère inférieur devienne la source de la diffusion de la Torah et des sources de la 'Hassidout **dans toutes les parties du monde** à travers les émissaires qu'il y a dépêché à cet effet auprès de tous les Juifs, et également de la diffusion du bien, de la droiture et de la justice auprès des non-juifs par l'accomplissement des « Commandements des Enfants de Noé » (selon la loi tranchée par le Rambam - Lois des Rois chap. 8, §

10), comme on l'a mis en évidence ces dernières années.

Et ces derniers temps (à partir de « l'année des **miracles** » (5750-1990), puis sa prolongation dans « l'année dans laquelle Je lui montrerai des **merveilles** » (5751-1991) et « l'année des **merveilles** en tout » (5752-1992)), cette action a atteint son apogée avec l'ouverture des frontières de l'Union Soviétique.

Ce pays avait, en son temps, déclaré la guerre contre la diffusion de la Torah et du Judaïsme, et même contre la foi en le Créateur et Maître du monde.

Les émissaires du *Nassi* de notre génération y avaient secrètement continué la diffusion du Judaïsme au péril de leur vie, jusqu'à ce que, dans la période récente, l'interdiction fut abrogée et cette action put se poursuivre au grand jour, jusqu'à ce que l'ancien régime tombe et soit remplacé par un nouveau régime qui a déclaré se fonder sur la justice, la droiture et la paix, sur la base de la foi dans le Créateur du monde.

Et, dans la suite de cela, il y a eu, la veille de ce Chabbat, la rencontre entre le chef de l'Union Soviétique avec le président des États-Unis, conjointement avec d'autres chefs d'importantes nations, lors de laquelle ont eu lieu la décision et l'annonce au sujet de l'accomplissement de la prophétie « *de leurs épées ils forgeront des socs de charrue* ».

Or, le fait que cette rencontre et cette annonce aient eu lieu **dans la ville du Nassi de notre génération**, mon beau-père, le Rabbi (précédent, Ndt), indique que tout ceci est une conséquence de l'œuvre de diffusion de la Torah et du Judaïsme, de la justice et de la droiture, dans le monde entier qui a été (et continue d'être) réalisée par le *Nassi* de notre génération, **le Machia'h de la génération**, au point où, de par le degré de plénitude atteint par cette œuvre, le monde entier devient **digne et apte** au commencement de l'action du Machia'h : « *Il jugera entre les nations et réprimandera de nombreux peuples et de leurs épées ils forgeront des socs de charrue* ».

(D'ailleurs, l'Organisation des Nations Unies pour l'établissement de l'unité et de la paix entre les nations fut créée dans la période de l'arrivée du *Nassi* de notre génération dans l'hémisphère inférieur, son siège fut établi dans sa ville, et c'est dans cette ville que l'immeuble de son siège définitif fut construit aux alentours de 5711 (1951), sur lequel fut gravé le verset « *de leurs épées ils forgeront des socs de charrue* ». Ceci montre que le progrès de la paix entre les peuples est la conséquence de l'œuvre de raffinement du monde de notre *Nassi*, à travers la diffusion de la Torah, du Judaïsme et de la justice dans le monde.

La logique elle-même est Divine

Ceci est lié avec la *paracha* de cette semaine, Michpatim, qui commence par « וְאֵלֶּה הַמִּשְׁפָּטִים אֲשֶׁר תִּשְׂם לִפְנֵיהֶם - *Et voici les statuts que tu placeras devant eux.* » (Exode 21, 1).

Sur ce verset, Rachi enseigne « *“Et voici” ajoute quelque chose à ce qui précède : de même que les Commandements qui précèdent ont été donnés au Sinaï, ceux-ci ont également été donnés au Sinaï* », « *“Devant eux”*, et non devant les non-juifs. Et même si pour une affaire déterminée, tu sais qu'ils la jugeront comme les lois juives, ne la présente pas devant leurs tribunaux (« *arkaot* »). »

En effet, la *paracha* de Michpatim enseigne des lois qui régissent les relations entre les personnes et qui sont comprises **par l'entendement humain**, (comme le dit Rachi : « *des articles mentionnés dans la Torah relatifs à la justice qui, s'ils n'avaient pas été énoncés par elle, auraient dû l'être par les hommes eux-mêmes* » - Rachi sur Lévitique 18, 4), ce qui inclus aussi les non-juifs, au point où il se peut que, dans un certain nombre de cas, leurs lois sont identiques aux nôtres.

C'est la raison pour laquelle il est dit au début de la *paracha* « *Et voici les statuts* », « *ceux-ci ont également été donnés au Sinaï* » : ceci

enseigne que les statuts qui sont compréhensibles pour l'homme ne doivent pas être accomplis pour cette raison, mais seulement parce qu'il s'agit **de commandements de D.ieu**. Ainsi la Torah dit-elle « *“Devant eux”, et non devant les non-juifs... même s'ils jugent comme les lois juives* », parce qu'ils jugent selon **ce que dicte leur raisonnement**, alors que cela doit provenir du fait qu'il s'agit d'un commandement divin (et, au contraire, Rachi poursuit « *Celui qui présente les procès d'Israël devant les non-juifs, profane le Nom Divin et rend hommage au nom des idoles... C'est un témoignage de la supériorité des idoles qu'ils vénèrent.* »)

Plus encore : le fait même que ces sujets puissent être compris intellectuellement est une des composantes de leur don au Sinaï, sans quoi ils n'auraient pas pu l'être (à l'instar des autres sortes de commandements). La raison à cela tient dans le fait que, dans ces commandements, la volonté divine (qui en soi transcende la raison) s'est « revêtue » non seulement dans le geste commandé, mais aussi **dans la sagesse divine** afférente à ce commandement, c'est-à-dire dans la partie de la Torah correspondante. Et, comme la Torah est le « plan d'architecte » du monde, ces sujets ont intégrés la création de sorte à apparaître comme évidents et donc **accessibles à l'entendement humain**.

Ce qui précède permet de saisir le sens profond des paroles de Rachi « *“Et voici” ajoute quelque chose à ce qui précède* ». En effet, lors du don de la Torah s'est « rajouté » le fait que ces préceptes puissent être compréhensibles par l'homme. Telle est en effet la « nouveauté » induite par le don de la Torah sur la situation précédente : il y eut alors l'annulation du décret divin qui empêchait les degrés du divin appartenant aux mondes « supérieurs » de descendre ici-bas, dans le monde « inférieur » (Midrache Tan'houma Vaera 15 ; Chemot Rabba 12, 3), de sorte que la sagesse divine descende investir l'esprit humain, au point de lui paraître logique. Et simultanément, l'homme doit ressentir que ce qu'il comprend relève de la sagesse divine, comme le dit Rachi « *ceux-ci ont également été donnés au Sinaï* ».

Cette notion concerne également les non-juifs quant à leur accomplissement des sept Lois de Noé car, comme le stipule Maïmonide, « *bien qu'elles soient logiques* », « *il faut qu'il les accepte et les accomplisse parce que le Saint béni soit-Il les a ordonné dans la Torah... mais s'il les accomplit seulement parce qu'elles lui paraissent logiques... il ne fait pas partie des pieux parmi les nations* (חסידי אומות העולם), *mais seulement de leurs sages.* » (Rambam, Lois des Rois au début du chap. 9 ; cf. Likouté Si'hot tome 20, p. 141).

Ceci atteindra la perfection à l'ère messianique « *Car le monde (y compris les nations) ne s'occupera que de la connaissance de D.ieu, comme il est dit : "la terre sera emplie de la connaissance de D.ieu".* » (Rambam, Lois des Rois fin du 12^{ème} chap.) C'est-à-dire que « la connaissance de D.ieu » (les secrets relatifs au « char céleste ») se révélera et pénétrera l'esprit humain.

La logique divine du Désarmement

Ce qui précède nous permet de comprendre le lien entre ce qui se déroule actuellement aux Nations Unies et le Chabbat Michpatim :

Le sujet de la prophétie « *de leurs épées ils forgeront des socs de charrue* » est une nécessité que **l'intelligence humaine comprend d'elle-même** (« Michpatim »). En effet, selon l'entendement humain, le monde ne peut se maintenir que par la justice et la droiture. Cela implique donc de s'écarter de la guerre, cause de dévastation, jusqu'à en arriver à détruire les instruments de guerre pour les transformer en outils au service de l'humanité.

Malgré cette évidence, de très nombreuses guerres ont opposé les peuples pendant toute l'histoire et elles ont causé de graves destructions dans le monde, **en contradiction totale** avec la logique humaine !

Cela nous oblige donc à dire que, si la nécessité a été ressentie ces derniers temps de mettre fin à l'état de guerre dans le monde, avec le désir d'entamer une ère nouvelle et de reconstruire les sociétés sur des bases de justice et de droiture, comme cela est bien souligné dans la proclamation des Chefs d'État déclarée en cette veille de Chabbat, ce n'est pas seulement parce que **la logique** l'impose (« Michpatim »), (puisque cette même logique n'a eu aucun effet tout au long de l'histoire), mais **essentiellement** parce que nous approchons du moment à propos duquel **la Torah** (« Sinaï ») a dit « *de leurs épées ils forgeront des socs de charrue* ».

Il apparaît donc que la décision et l'annonce **des Chefs d'État**, en cette veille de Chabbat, quant à la réalisation de cette prophétie est la conséquence de la décision et de l'annonce des Rabbins (que la tradition appelle des « rois », « מלכי רבנן ») qui ont décrété que « le voici, (le Roi Machia'h) qui vient », à commencer par la décision rabbinique (« פסק דין ») rendue par mon beau-père, le Rabbi (précédent, Ndt), le *Nassi* de notre génération, déclarant que toute la tâche du peuple juif en exil est à présent terminée, et que nous étions prêts à recevoir le Machia'h. À cela, s'est ajouté le décret des Rabbins décisionnaires selon lequel **le temps de la Délivrance est arrivé** : « *Il se dressera un Roi de la Maison de David... il est présumé être le Machia'h* », jusqu'à la situation où il est « *avéré être le Machia'h* » (Rambam, Lois des Rois fin du 11^{ème} chap.).

Ce décret « **du Sinaï** » s'est inscrit **dans la réalité du monde** au point où les Chefs d'État des nations ont, **de leur propre chef**, décidés et proclamés l'accomplissement de la prophétie « *de leurs épées ils forgeront des socs de charrue* » (et ceci, **dans leurs juridictions** (« *arkaot* »), qui peuvent émettre des lois reconnues valables par la Torah).

Amener Machia'h maintenant !

Tout ce qui précède nous porte à demander avec d'autant plus de stupeur et de douleur : est-il possible que les Juifs soient encore en exil ?!...

Jusqu'à quand ?!... (« עד מתי ?!... »)

Est-il possible qu'après tant de signes de la venue imminente de la délivrance, jusqu'à l'événement de cette veille de Chabbat lors duquel **les non-juifs** eux-mêmes ont annoncé que le temps est arrivé où « *de leurs épées ils forgeront des socs de charrue* », nous nous trouvions ce Chabbat hors de la Terre Sainte, au lieu d'être, avec les Enfants d'Israël du monde entier, sur notre terre, à Jérusalem, au Temple, atablés autour d'« *une table dressée devant la personne, toute prête pour y manger.* » (Rachi sur le début de notre paracha) sur laquelle sont disposées le « Léviathan », le « Bœuf sauvage » (« שור הבר ») et le « vin gardé » !

Plus encore, et c'est essentiel, nous n'avons pas encore reçu l'information, l'instruction et le pouvoir d'accomplir le verset « *Ils me feront un Sanctuaire et Je résiderai parmi eux* » (que nous lisons dans la Torah aujourd'hui à l'office de Min'ha) pour procéder à la construction du troisième temple !

Tout ceci montre bien combien il est nécessaire de rajouter avec encore plus d'énergie dans les sujets qui peuvent rapprocher et amener concrètement la délivrance immédiatement.

En premier lieu, parmi les sujets figurant dans la paracha de Michpatim :

« Michpatim » désigne les différents préceptes qui régissent les rapports entre les personnes dans la paix (et, évidemment, la négation de l'opposé, de sorte à annuler la cause de ce dernier exil – voir Talmud Yoma 9b). En effet, les Sages ont enseigné que, grâce à la justice « *Sion est reconstruite, comme il est dit “ ציון בְּמִשְׁפָּט תִּפְדָּה – Sion sera reconstruite dans la justice ”* (Isaïe 1, 27) » (Midrache Chémot Rabba, 30, 15), ainsi que la charité (« *וְשָׁבִיָּהּ בְּצַדִּיקָהּ – et ceux qui y retournent par la charité* » (Isaïe, *ibid*) et la bienfaisance (y compris l'action pour amener les non-juifs à la pratiquer, qui sera d'autant plus facilitée par la décision qui vient d'être prise aux Nations Unies), comme il est dit dans notre paracha « *אִם כֶּסֶף תִּלְוֶהָ אֶת עַמִּי – Si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de mon peuple* » (Exode 22, 24).

Dans le traité Baba Bathra (8b et suiv.), qui est le « commentaire » de la *paracha* Michpatim, il est écrit « Grande est la Tsédaka car elle rapproche la délivrance, comme il est dit “Ainsi parle l’Éternel : observez la Justice et pratiquez la Tsédaka, car mon secours est prêt de venir et mon salut de se manifester” (Isaïe 56, 1) »

Il faut ajouter à cela l'enseignement évoqué dans le début de la *paracha* Terouma (que nous lisons l'après-midi de ce Chabbat) : « Ils me feront un Sanctuaire et Je résiderai en eux », à commencer par le Sanctuaire personnel qui se trouve à l'intérieur de chaque Juif (car il n'est pas dit « Je résiderai en lui », mais « en eux », c'est-à-dire chez chacun en particulier – voir Alchikh sur ce verset ; Chlah 69, 1), dans son cœur, ainsi que dans sa maison et dans sa chambre qui doit devenir un lieu d'étude de la Torah, de prière et de bienfaisance. Cela inclut également de participer à la construction et à l'agrandissement de synagogues et de lieux d'étude de la Torah, d'une façon digne du commandement « יִקְחוּ לִי תְרוּמָה... זָהָב וְכֶסֶף וְנִיחָיִם – Vous apporterez pour moi des dons... de l'or, de l'argent et du cuivre » (Exode 25, 2-3).

En accomplissant tout ceci, on accélère, on précipite et on réalise immédiatement la construction du troisième Beth Hamikdash concrètement.

Concrètement

Le principal est que Dieu fasse que la délivrance véritable et totale par notre juste Machia'h s'accomplisse concrètement et immédiatement.

Et il est évident que nous n'avons pas besoin d'attendre le mois de Nissan, ni le mois d'Adar qui le précède, ni même le mois d'Adar qui suit celui de Chvat, puisque le Machia'h va venir ce Chabbat qui bénit le premier mois d'Adar (en 5752-1992, Ndt) en cette fin du mois de Chvat, le 27 Chvat, en particulier en ce moment propice : l'après-midi du Chabbat au

moment du troisième repas qui est lié à la troisième délivrance et au troisième Temple.

Que tout ceci se réalise concrètement (« *mamach* ») et immédiatement (« *miyad* »), avec toutes les explications du mot « *miyad* » (en particulier l'acronyme qui fait référence à l'ensemble des différentes générations : celles de **Moché**, **Israël** (Le Baal Chem Tov) et **David** (le Roi Machia'h), et, dans notre génération, l'acronyme qui désigne les trois périodes de mon beau-père, le Rabbi, *Nassi* de notre génération, dans l'ordre de leur proximité à nous : **Machia'h** (dont le nom est **Mena'hem**), **Yossef Its'hak**, **Dovber** (deuxième nom du Rabbi Rachab)), ainsi qu'avec tous les sens du mot « *mamach* ». Mais le plus important est que ce soit « *miyad mamach* », concrètement et immédiatement, **véritablement**, *Mamach ! Mamach ! Mamach !*

Pour le merite de Refael Nessim Mendel ben Rahamim et
Victoria Simha Aziza bat Sarah



Pour le mérite de toute la famille WOLICA, des enfants
et des petits enfants



. Bénédiction matérielle et spirituelle pour recevoir le
Rabbi Mele'h Hamachia'h avec joie et enthousiasme dans
le 3ème Beth Hamikdash Now Mamach

